Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le QUINZE DECEMBRE
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,
à dix-huit heures
salle du Conseil municipal de Morzine,
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 16
Quorum : 12

Nombre de pouvoir : 01
Nombre de votants : 17
- Pour : **17**
- Contre : /
- Abstention : /

Présents : 16
Mmes, MM. BAUD PACHON Valérie, MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MARULLAZ Marie-Paule, BÉARD Patrick, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, COQUILLARD Michel, RAYBAUD MARTIGNONI Florence, ROSSET Emmanuelle

Absents et excusés : 7
Mmes, MM. MUET Daniel, GAYDON Jeanine, GAYDON Jean-François, TROMBERT Fabien, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux, RASERA Louise

Pouvoir : 01
Madame GAYDON Jeanine à Madame THORENS Valérie

- Madame Marie-Paule MARULLAZ a été désignée secrétaire -

D_2025_12_05

APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL – PedT – DE LA COMMUNE DE LA CHARTE QUALITE DU « PLAN MERCREDI »

Valérie THORENS, adjointe en charge des affaires sociales et scolaires, rappelle au Conseil municipal que le Projet Educatif Territorial (PEdT) offre un cadre à la mise en œuvre des politiques publiques locales. Il est proposé aux collectivités par les services de l'Etat qui apportent leur soutien à son élaboration.

Conçu dans l'intérêt de l'enfant, il permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant en considérant que la diversité des acteurs et des situations pédagogiques multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être.

En facilitant l'organisation de l'accueil périscolaire il constitue, notamment, un facteur d'attractivité du territoire pour les familles et ouvre droit aux financements de l'Etat.

Dans le même esprit, il est complété par une convention particulière pour prolonger cet accueil les mercredis en période scolaire.

Le précédent PEdT prend fin au 31 décembre 2025.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le 23/12/2025
ID : 074-217401918-20251215-D_2025_12_05-DE

Les documents, élaborés pour Morzine et Avoriaz pour la période 2026-2029, sont annexés à la présente.

Ils ont reçu l'aval des services de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le maire, ou son représentant, à signer les conventions relatives au Projet Educatif Territorial et la Charte qualité du « Plan mercredi » associée, applicables à compter du 1er janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Morzine, le 18 décembre 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Paule MARULLAZ.

Le maire de Morzine,
Jean-François BERGER.

MAIRIE DE MORZINE 74110 (Haute-Savoie)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.